



AVIS AUX ELECTEURS

ASSOCIATION REGIONALE D'ACTION SOCIALE  
DISTRICT JURA-NORD VAUDOIS

**ARAS Jura-Nord vaudois (ARAS JUNOVA)**

**Décisions du Conseil intercommunal**

En vertu des dispositions de l'art. 113 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le Comité de direction de l'ARAS Jura-Nord vaudois porte à connaissance des électeur-trice-s les décisions prises par le Conseil intercommunal dans sa séance du 26 septembre 2018. Celles-ci sont les suivantes :

- préavis 2/2018 au plan de communication ARAS JUNOVA 2018 – 2019 : accepté
- préavis 3/2018 au budget 2019 : accepté ;

But optionnel : Réseau d'accueil de jour des enfants Orbe-La Vallée (AJOVAL)

- préavis 2/2018 au budget 2019 : accepté.

Les électeurs peuvent consulter les préavis soumis à référendum au secrétariat de l'Association intercommunale, ou au greffe municipal de chaque commune concernée.

La demande de référendum relative au budget doit préciser les rubriques de la classification administrative qui font l'objet de cette demande. En effet, le budget pris dans son ensemble ne peut pas faire l'objet d'un référendum.

Conformément aux articles 112 et ss. LEDP, les objets adoptés par le Conseil intercommunal sont susceptibles de référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district dans lequel l'Association a son siège dans un délai de dix jours, qui suivent la présente publication ou l'affichage au pilier public dans le cas de l'article 113, alinéa 3.

Le Comité de direction

LA MUNICIPALITE